

## Bulletin d'inscription aux ateliers du plein d'animotions

### Conditions générales de réservations

#### **REGLEMENT ET CONDITIONS GENERALES DES ATELIERS PROPOSES PAR LE PLEIN D'ANIMOTIONS**

##### Article 1 : Conditions d'accès

Les ateliers proposés par le plein d'animotions sont ouvert uniquement aux enfants. Les accompagnants ne peuvent pas rester durant les ateliers pour éviter de se retrouver en trop grand nombre. L'inscription à un ou plusieurs ateliers implique l'acceptation du présent règlement.

##### Article 2 : Horaire et lieux des ateliers

Chaque atelier dispose d'une heure définie, merci de la respecter.  
La Pidolière, St Sauveur de Landemont, 49270 Orée d'Anjou

##### Article 3 : Obligation de l'entreprise prestataire

Chaque atelier se déroulera avec un groupe de dix enfants maximum (idéalement, le groupe est composé de huit enfants). Les animations seront uniquement organisées par Mme ROUSSELIERE Marie, diplômée et intervenante en médiation par l'animal. Et éventuellement aidé ou observer par des stagiaire déclarés.

##### Article 4 : Conditions tarifaires

Les tarifs peuvent variés d'un ateliers à un autre selon les activités proposés. L'inscription définitive et l'accès aux ateliers ne seront confirmés qu'à réception du règlement.

##### Article 5 : Responsabilité

Les parents d'enfants mineurs qui fréquentent un atelier ont l'obligation de souscrire une assurance « responsabilité civile » pour tout dommage que leur enfant pourrait causer à autrui. Par ailleurs, le plein d'animotions est tenue de souscrire une assurance couvrant les dommages causés pendant la prestation.

Compagnie d'assurance : CM Orée d'Anjou – Ref. 2023061010161419-18AA-E